CONDITIONS DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Pour les candidats ayant suivi les UE de **L1, L2, L3**, la licence leur sera délivrée s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :
- Avoir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque unité d'enseignement de L1, L2 et L3.
- Justifier d'un niveau d'anglais correspondant au niveau 1 du test BULAT UA2B14 (4 crédits ECTS).
- Justifier de 3 ans d'expérience professionnelle, dont 1 an dans le domaine du diplôme à un niveau correspondant au diplôme (rapport d'activité). Si le candidat n'a aucune expérience en lien avec le domaine, il devra justifier de 3 ans d'expérience professionnelle ET d'un stage de 6 mois en lien avec le domaine (rapport de stage).

L'expérience professionnelle compte pour 54 crédits ECTS UA210V.

Pour les candidats ayant suivi les UE de **L3**, la licence leur sera délivrée s'ils remplissent des conditions ci-dessous :
- Avoir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque unité d'enseignement de L3.
- Justifier d'un niveau d'anglais correspondant au niveau 1 du test BULAT UA2B14 (4 crédits ECTS).
- Justifier de 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine du diplôme (rapport d'activité). Si le candidat n'a aucune expérience dans le domaine, il devra justifier d' 1 an d'expérience professionnelle ET d'un stage de 6 mois dans le domaine (rapport de stage).

L'expérience professionnelle compte pour 54 crédits ECTS UA210V.

L'expérience professionnelle de l'auditeur sera appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury de délivrance.
Le stage ne commencera qu'après l'obtention d'au moins 3 UE de L3 et peut être réduit à une durée qui ne peut être inférieure à 3 mois.

CLAUSE DE RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches descriptives de la formation sont purement indicatives. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et de ce fait, ne constituent pas des documents contractuels.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :

au Centre Régional du CNAM de la REUNION
18, rue Claude Chappe ZAC 2000
BP 274
97827 LE PORT CEDEX

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15
Tél. : 0262.42.28.37 / Fax : 0262.55.68.27

au Centre d'Enseignement de Saint-Louis
18, rue Marius et Ary Leblond

97450 SAINT-LOUIS

Tél. : 0262.55.90.69 / Fax : 0262.55.90.46

courriel : info@cnam-reunion.net
Internet : www.cnam.fr/la-reunion/

LICENCE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

Code : LG010

2009 - 2010

VALIDATION

Licence Sciences du travail et de la société, mention analyse du travail, psychologie et formation
Diplôme national Bac + 3 avec **180 crédits ECTS**
Diplôme enregistré de droit au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 18 juillet 2007

OBJECTIFS

La spécialisation «Psychologie du travail» est destinée à fournir aux auditeurs des bases solides en sciences du travail et en psychologie. Les enseignements disciplinaires en psychologie relèvent essentiellement de la psychologie générale et sont nécessaires à tout psychologue, quelles que soient l'orientation et la spécialisation ultérieures qu'il choisira. Un enseignement de statistiques complète la formation scientifique.

PUBLIC

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi.

CONDITIONS D'ACCES

Accès en L1 :
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre homologué équivalent,
- Validation des acquis

Accès en L3 :
- Etre titulaire des 120 crédits de L1 et L2 ;
- Etre titulaire d'un BAC + 2 ou d'un diplôme homologué au niveau III ou reconnu équivalent ;
- Justifier d'un niveau de formation BAC + 2 (VES) ;
- Validation des acquis

Les personnes titulaires d'un BAC + 2 validé peuvent avoir un accès direct en L3 à condition d'avoir validé les UE suivantes ou d'être en mesure de donner des preuves que les contenus d'enseignement ont été validés par d'autres instances académiques (retirer un dossier de demande de Validation des Etudes Supérieures auprès du CNAM). Sinon, elles doivent les obtenir pour la reconnaissance de leur formation.

PST001	STATISTIQUE DESCRIPTIVE ET STATISTIQUE INFÉRENTIELLE **(obligatoire pour les BAC+2 littéraire, philosophique, juridique et artistique)**	4 ECTS	Semestre 1
PST002	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE CLINIQUE ET SOCIALE	6 ECTS	Semestre 2
PST003	PSYCHOLOGIE ET ORGANISATIONS	6 ECTS	Semestre 2
PST004	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE GÉNÉTIQUE	6 ECTS	Semestre 1

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

CENTRE RÉGIONAL DU CNAM DE LA REUNION
DERNIÈRE MISE À JOUR : 11 SEPTEMBRE 2009

avec le soutien financier de l'Europe
et du Conseil Régional de la Réunion

FORMATION

Chaque UE demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine.

UE	Intitulés	ECTS
L1 / L2 : octobre 2009 à février 2010		
PST001	STATISTIQUE DESCRIPTIVE ET STATISTIQUE INFÉRENTIELLE	4
PST004	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE GÉNÉTIQUE	6
AST001	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE	6
TET006	HOMMES, TRAVAIL ET EMPLOI	4
DRS003	DROIT SOCIAL : BASES DU DROIT DU TRAVAIL : ASPECTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	4
CCE001	OUTILS ET DEMARCHE DE LA COMMUNICATION ECRITE ET ORALE	4
DRS101	DROIT DU TRAVAIL RELATIONS INDIVIDUELLES	6
L1 / L2 : octobre 2009 à juillet 2010		
TET001	FORMES D'ANALYSE DU TRAVAIL (COURS ET APPLICATIONS)	8
TET003	RECUEIL, TRAITEMENT ET REPRÉSENTATIONS DES DONNÉES : APPROCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE	8
L1 / L2 : mars 2010 à juillet 2010		
FPG003	PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL AUTO ORIENTATION PEDAGOGIQUE	6
DSY005	BASES DE L'ORGANISATION	6
TET014	OUTILS INFORMATIQUES POUR LES SCIENCES DU TRAVAIL ET DE LA SOCIÉTÉ	4
TET007	INFORMATION EN SCIENCES DU TRAVAIL ET DE LA SOCIETE : THEORIES ET TECHNIQUES	6
PST002	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE CLINIQUE ET SOCIALE **(PREREQUIS : PST004)**	6
PST003	PSYCHOLOGIE ET ORGANISATIONS **(PREREQUIS : PST002, PST004)**	6
L3 : octobre 2009 à février 2010		
CCE105	PRATIQUES ÉCRITES ET ORALES DE LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	4
FPG001	INITIATION AU MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	4
PST106	CLINIQUE DE L'ACTIVITE ET PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL **(PREREQUIS : PST002, PST004)**	6
L3 : mars 2010 à juillet 2010		
PST105	LE PSYCHOLOGUE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI **(PREREQUIS : PST002, PST004)**	6
AST106	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI **(PREREQUIS : AST001)**	6
PSY206	PSYCHODYNAMIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL **(PREREQUIS : PST002, PST004, PST105, PST106)**	6
PST108	LANGAGE, ACTIVITE, DEVELOPPEMENT **(PREREQUIS : PST002, PST004, PST003, PST105, PST106)**	6

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE voir *conditions de délivrance du diplôme*		
UA210V	RAPPORT DE STAGE / RAPPORT D'ACTIVITE	54

Le niveau I du test BULAT est exigé UA2B14 (4 crédits ECTS). Les cours d'anglais se dérouleront le samedi matin en présentiel. L'auditeur intègrera 1 des 2 premiers groupes existants en fonction de son niveau estimé à l'issue du test de positionnement (si le niveau de l'auditeur est confirmé, il est dispensé de suivre les autres modules) :
1er groupe : ANGLAIS DEBUTANT - annuel
2ème groupe : ANGLAIS MOYEN - annuel
3ème groupe : ANGLAIS AVANCE - second semestre uniquement - optionnel pour les auditeurs déclarés «confirmés» à l'issue du test.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

1er semestre ***(Date limite d'inscription : 30 octobre 2009)***

- Début de la formation : 28 septembre 2009
- Arrêt des cours : 18 décembre 2009
- Reprise des cours : 11 janvier 2010 / Fin des cours : 12 février 2010
- 1ère session d'examen pour les UE du 1er semestre : du 22 au 26 février 2010

2nd semestre ***(Date limite d'inscription : 31 mars 2010)***

- Début de la formation : 1er mars 2010 / Fin des cours : 25 juin 2010
- 1ère session d'examen pour les UE du 2nd semestre : du 5 au 9 juillet 2010

- 2ème session d'examen pour toutes les UE : du 30 août au 10 septembre 2010

DEBOUCHES

- Pré-requis pour entrer dans la filière conduisant au titre de Psychologue du travail du CNAM ;
- Pré-requis pour être admis dans le Master TS Psychologie du travail et des transitions ;
- Accès aux Masters des universités en psychologie.

RESPONSABLES

- Amand BENARD, Directeur du Centre Régional CNAM
- Guy RAPANOEL, Directeur des Etudes
- N'Gor SAAR, Psychologue

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION

Frais de dossier	18 € pour toute la durée de la formation
Droit individuel de base	100 € valable pour une année universitaire
Droit d'accès aux UE	

	Tarification
REUNION - demandeurs d'emploi - individuels payants - salariés pris en charge	 5 € / ECTS 55 € / ECTS 125 € / ECTS
FOD	200 € / UE

Droit d'accès aux modules d'anglais	Tarif en vigueur sur la base de 8 ECTS pour l'anglais débutant et moyen et sur la base de 4 ECTS pour l'anglais avancé.
Droit d'inscription au test BULAT	42 €
Suivi pédagogique et administratif du rapport	152 €

Des conseillers sont à votre disposition sur rendez-vous pour le financement de votre formation et la validation de vos acquis.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour l'inscription :
- Formulaire de dossier d'inscription (à remplir en ligne sur www.cnam.fr/la-reunion/ , à imprimer et rapporter au Centre Régional du CNAM de la REUNION au Port, accompagné des pièces ci-après)
- un CV + une lettre de motivation + photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (formulaire téléchargeable sur le site) et /ou bulletin de salaire ou attestation d'ANPE de moins de 15 jours
- un justificatif de la couverture sociale + photocopie de la carte d'identité
- 2 photographies d'identité récentes portant, au dos, votre nom et la formation
- une photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux et/ou du diplôme le plus élevé
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCNAM ou attestation de prise en charge par l'employeur (Si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques de caution d'un montant équivalent au tarif payé par un auditeur inscrit à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCNAM)

Pièces à fournir pour les auditeurs qui ont obtenu au moins 4 UE de L3 :
- le dossier de demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle (disponible auprès du Centre Régional du CNAM de la REUNION)

Nous vous informons que tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non renseignée) ne sera pas accepté.